

Bron le 07/12/2014

Madame BAILLEMONT, présidente du CHSCT et directrice de l'exploitation AREA.

Madame,

Lors du CHSCT du 01/12/14, vous avez indiqué « être opposée à la venue de techniciens représentant les différentes spécialités de l'activité du département équipement. Notre élu a fait remarquer en séance que l'accord de la direction n'était pas obligatoire, il lui a été répondu que l'accord de la direction était nécessaire. Contrairement à ce que vous avez indiqué en séance à la demande du CHSCT, en vertu de l'article L4612-8-1 du code du travail, le CHSCT est seul souverain pour demander la venue de toute personne de l'établissement qui lui paraîtrait qualifiée. La décision est prise à la majorité, le président ou la présidente participant au vote sans voix prépondérante et sans droit de véto.

Nous n'osons imaginer que vous aviez sciemment l'intention de refuser la venue des techniciens en connaissant cet article de loi, nous préférons penser que c'est plutôt une méconnaissance de la législation en vigueur qui vous a conduit, Madame la Présidente à avoir cette réaction.

Nous vous rappelons que la charte EIFFAGE prône les valeurs de dialogue et de discussion avec les partenaires sociaux et le respect des instances représentatives du personnel, charte rédigée par notre Président M ROVERATO.

L'actuel Président du groupe EIFFAGE, M BERGER, notre actionnaire principal l'a d'ailleurs souligné plusieurs fois en comité de groupe.

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la participation de techniciens de différentes spécialités au futur CHSCT extraordinaire concernant la réorganisation du département équipement au sein de la direction d'exploitation démarrée par M PATTYN depuis janvier 2014.

Notre organisation syndicale se réserve le droit de donner une suite sur le plan juridique à cette affaire d'entrave ou d'incompétence envers le CHSCT, et d'en informer M BERGER sur ce dossier en particulier et les autres cas de manipulations, népotismes et harcèlements qui sont toujours d'actualité dans notre société, ceci malgré nos rappels répétés auprès de la direction générale.

Veillez agréer, madame BAILLEMONT, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Eric PIZZORNI**



**Patrick HOFMAN**



Copie : M NOURRY - M BOCCARDI- bureau EIFFAGE-CHSCT